REVUE HISTORIQUE DES ARMÉES

Revue historique des armées

271 | 2013
Les armées coloniales

L'artillerie et les colonies sous l'Ancien Régime

Artillery and colonies under the Old Regime

Boris Lesueur

Traducteur : Robert A. Doughty

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/rha/7689
ISSN : 1965-0779

Éditeur
Service historique de la Défense

Édition imprimée
Date de publication : 3 juillet 2013
Pagination : 6-19
ISSN : 0035-3299

Référence électronique
Boris Lesueur, « L'artillerie et les colonies sous l'Ancien Régime », *Revue historique des armées* [En ligne], 271 | 2013, mis en ligne le 23 juillet 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/rha/7689

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Revue historique des armées

L'artillerie et les colonies sous l'Ancien Régime

Artillery and colonies under the Old Regime

Boris Lesueur

Traduction : Robert A. Doughty

1 « Il voulait absolument établir une batterie semblable à celles que l'on construit à l'école de Metz. Le soldat disoit hautement qu'il sembloit qu'on attaquât Luxembourg » [sic][1]. (Siège de Cangivaron, Inde, janvier 1761)

Introduction

2 Hasard de l'histoire ou phénomènes intimement liés à l'affirmation de l'État moderne, la création du premier empire colonial français et l'apparition de l'artillerie en tant qu'arme structurée furent quasiment simultanées. En effet, Louis XIV incorpora les colonies dans le domaine royal à partir de 1664 et décida d'y entretenir des troupes régulières à partir de 1672[2]. En 1676, l'organisation du corps des fusiliers du roi dédiait pour la première fois des troupes au maniement des canons sur le champ de bataille qui devenaient ainsi un facteur décisif de la victoire, *ultima ratio regum* comme le fit graver sur ses canons Louis XIV. Des ordonnances, en avril 1693 et en novembre 1695[3], affectèrent définitivement ce régiment au service des canons, confirmant l'apparition d'une arme autonome sur le champ de bataille. L'absence de mobilité des pièces souvent trop lourdes limitait leur intervention aux sièges des places, et dans de rares occasions, aux batailles. Or, la guerre de Sept Ans marqua une profonde rupture puisqu'elle devint un élément dispensable pour tenir une position ou pour préparer un assaut[4]. Mais en était-il de même pour les colonies où le chevalier Durre, qui commandait l'artillerie de l'Inde, s'était attiré des sarcasmes du reste de l'armée ?

3 De Colbert à 1894, les colonies en France relevèrent de la Marine qui devait les administrer et les défendre, dans une époque troublée qui vit la France et la Grande-Bretagne s'affronter en sept conflits majeurs de 1688 à 1815. Si l'on considère que le sort

des colonies dépendait uniquement des affrontements sur mer, on doit observer que les conceptions tactiques du temps avec l'adoption de la ligne de file aboutissaient à une relative stérilité des affrontements, dans le cadre d'un système technologique – le vaisseau de ligne – qui ne changeait guère[5]. Maurepas, inamovible secrétaire d'État de la Marine, de 1726 à 1749, avait conclu par une phrase définitive sur la relative inefficacité des combats navals et des échanges d'artillerie : « *Savez-vous Messieurs ce qu'est une bataille navale ? On se recherche, on se salue, on se canonne et la mer n'en est pas moins salée* »[6]. C'était une illusion car les batailles étaient sanglantes[7]. Suffren dans l'Inde, la bataille des Saintes et plus encore Nelson par la suite changèrent le paradigme à la fin du XVIII^e^ siècle qui vit le retour de batailles décisives sur mer. Mais cela ne dit pas comment la Marine concevait l'usage de l'artillerie pour la défense des colonies. Toute une historiographie nie d'ailleurs que la guerre aux colonies ait pu nécessiter le recours à des conceptions classiques de la guerre : dans la description de la guerre « à la canadienne », les raids et les embuscades des miliciens suffisaient à protéger les colonies. Ainsi, dans le premier siège de Québec, la mousqueterie avait suffi à désorganiser les colonnes d'assaut britanniques[8] tandis que les batteries de la Marine avaient tenu au loin l'escadre de Phipps. L'adoption du système Vallière en 1732 et plus encore de celui de Gribeauval au lendemain de la guerre de Sept Ans avaient spécialisé et uniformisé les pièces et surtout veillé à leur donner une plus grande mobilité sur le champ de bataille. Les colonies restèrent-elles à l'écart de ces évolutions ?

4 On conçoit bien que le XVIII^e^ siècle fut décisif pour les transformations de l'artillerie à la fois sur mer et sur terre. Une question survient nécessairement : quelle place accorda-t-on aux colonies dans ce contexte de transformation de l'art militaire ? Après une longue période durant laquelle on se contenta de copier maladroitement la guerre sur mer en multipliant les batteries sur les rivages, la guerre de Sept Ans fut une rupture brutale qui marqua l'irruption d'un usage offensif de l'artillerie, nécessitant le recours à un personnel spécialisé.

La Marine et l'artillerie

5 Contrairement à ce qu'on pourrait penser hâtivement, on ne peut pas dire que l'artillerie de la Marine était la même que celle servant aux colonies[9]. En effet, la flotte disposait pour son usage de trop peu de personnel spécialisé pour que ce pût être une option envisageable. En 1666, et plus sûrement le 15 octobre 1676, on fonda des écoles d'artillerie dans les ports pour former les matelots des classes au service du canon[10]. La grande ordonnance de 1689 instaura seulement trois compagnies de canonniers de cent hommes pour Brest, Rochefort et Toulon, ainsi qu'un détachement de trente hommes au Havre. L'instruction durait 8 mois. Ceux qui étaient jugés aptes à devenir ultérieurement maîtres-canonniers recevaient une instruction complémentaire de 4 mois. En 1693, 26 maîtres-canonniers figuraient sur le budget de l'arsenal de Toulon au chapitre des officiers-mariniers[11]. En 1682, la marine royale se mit à construire des galiotes, c'est-à-dire des navires créés pour le bombardement des places, le besoin d'un personnel qualifié se fit sentir[12]. Pour cela, on dut envoyer les bombardiers se former à Metz[13]. L'ordonnance du 16 avril 1689 créa deux compagnies de bombardiers des classes à 50 hommes. En 1694, une troisième compagnie fut instaurée pour Rochefort. Les bombardiers s'occupaient des travaux dans les ports et étaient soumis à un entraînement permanent. Leur fonction était de servir sur les galiotes à bombes ou d'être embarqués comme canonniers ou aide-

canonniers sur les navires de ligne, car ils étaient les seuls matelots à être de fait régulièrement instruits. L'ordonnance du 6 février 1692, simplifia l'organisation du commandement de l'artillerie dans la Marine en fusionnant le corps des commissaires d'artillerie jusque-là chargés des canons eux-mêmes avec celui des officiers de galiotes. Ces officiers d'artillerie de la Marine étaient peu nombreux : en 1750 ils n'étaient que 46, uniquement officiers de vaisseau, « *qui se regardaient moins comme officiers d'artillerie que comme officiers de vaisseaux* [...]*, n'étaient pas aussi appliqués qu'ils étaient autrefois à les instruire et à s'instruire eux-mêmes*[14] ». Le problème de l'instruction ne fut résolu que dans les années 1786-1795[15]. De même, la normalisation avait pris du retard puisqu'en 1783, on utilisait encore 7 calibres et 23 espèces de canons différents dans la Marine[16].

6 Dans ces conditions, on ne peut pas espérer trouver des artilleurs de la Marine aux colonies. À la Guadeloupe, en mars 1703, on ne trouvait que trois canonniers entretenus et on dut en débaucher deux autres d'un navire nantais[17]. En effet, la Marine se contentait d'entretenir des « *maître- canonniers* » aux colonies, c'est-à-dire des officiers mariniers dont la principale tâche consistait en la garde du magasin d'artillerie. En novembre 1723[18] par exemple, trois canonniers avec leur femme et leurs enfants, accompagnés de deux armuriers, furent embarqués pour Saint-Domingue. L'un d'entre eux, Louis Martin, qualifié de « *canonnier entretenu* » demanda trois ans plus tard à rentrer en France ; un caporal de la compagnie des bombardiers de Rochefort proposa de le remplacer, contre 25 livres par mois[19]. Pour la Louisiane, on pourrait citer la nomination de Jean-Baptiste Rollant le 24 mai 1747 comme maître-canonnier au poste de la Balise. Bombardier des vaisseaux du Roi, il avait 8 ans de service. Il conclut un contrat pour occuper ce poste en échange de 600 livres par an, une ration de farine par jour et un passage gratuit pour sa femme et sa belle-sœur[20]. Les contrats variaient en fonction des colonies et des époques. Ainsi, en 1734, l'intendant de Rochefort, Beauharnais, avait engagé deux canonniers pour le Petit Goave à Saint-Domingue (Haïti aujourd'hui) contre 60 livres par mois et une ration de farine[21]. Le cas était peut-être particulier car il semble que cette année-là l'intendant ait été en concurrence avec la Compagnie des Indes. En effet, les directeurs de la Compagnie demandaient trois canonniers pour Gorée et le Sénégal, dont un devait être impérativement un bombardier. Ils promettaient une ration et demie pour chacun, 600 livres pour le 1er, et 500 pour les deux autres[22]. On les adressa au bureau des classes.

7 Ce n'est pas qu'aux colonies on ignorait les canons, bien au contraire on les accumulait. De 1700 à 1750, 59 nouvelles batteries furent construites à la Martinique ; le nombre de canons disponibles dans l'île passant de 76 en 1703, à 277 en 1739. L'implantation était essentiellement côtière pour prévenir de coups de main venus de la mer et souvent les batteries ne protégeaient guère qu'un embarcadère. Sur les quelque 180 sites recensés à la Martinique de 1635 à 1845, 75 % étaient placés en bord de mer et seulement 43 furent édifiés à plus de 500 mètres du rivage[23]. À Saint-Domingue on trouvait en mai 1784, 1251 pièces, dont 1023 en position et 228 en magasin, tandis que 100 autres pièces avaient été déclarées hors de service[24].

8 Avec le traité d'Utrecht, la France et ses colonies connurent une période de paix qui se prolongea jusqu'au début des années 1740 : succéda alors un cycle de guerres ininterrompues. Les colonies disposaient de troupes régulières depuis 1674 pour les Antilles et de 1683 pour le Canada, les compagnies détachées de la Marine. Il y en eut également après 1719 grâce un régiment suisse au service de la Marine et des colonies : en tout de 3 à 4 000 hommes[25]. On spécialisa tardivement des troupes dans le service de l'artillerie en créant des compagnies spécifiques pour le service colonial, les canonniers-

bombardiers de la Marine. La première initiative fut prise à propos de la ville fortifiée de Louisbourg, dans l'île Royale[26], car il ne suffisait pas d'avoir des canons, il fallait aussi savoir s'en servir : « *Dans la vue de pourvoir au service de l'artillerie qui est assez considérable à Louisbourg, le Roy* [...] *a donné des ordres pour qu'on détache de la garnison de cette place un certain nombre de soldats qui seront instruits dans l'exercice du canon* »[27]. Dans l'urgence, on prescrivait de faire passer une douzaine de canonniers de la Marine dans la forteresse ou d'y faire servir des soldats volontaires contre une gratification de 2 à 3 sols par jour[28]. La compagnie fut finalement instaurée le 20 juin 1743[29]. Le même jour, une compagnie de canonniers-bombardiers à 50 hommes fut instituée pour le Canada[30]. Le Mercier fut chargé de l'entraîner à l'île de Ré[31]. À Saint-Domingue, il fallut attendre avril 1745[32]. Les îles du Vent purent se partager une compagnie à partir du 30 avril 1747. Le noyau en fut constitué par 10 hommes de l'artillerie de la Marine recrutés à Port-Louis pour 3 ans, le 24 mai 1747, contre 50 livres par mois et une ration de farine par jour[33]. Le premier capitaine de la compagnie, Malherbe[34], était auparavant commissaire d'artillerie, ce qui le rattachait au corps des officiers de vaisseau.

9 Durant la guerre de Succession d'Autriche, l'artillerie intervint dans au moins deux circonstances. Ce fut d'abord lors du siège de Louisbourg en 1745. Les Français s'attendaient à un blocus, à une attaque brusquée depuis la mer, et certainement pas à une attaque du côté des fortifications terrestres. En débarquant à l'anse de la Cormorandière, les Britanniques déjouèrent tous les plans, puisqu'ils purent marcher sans être inquiétés en direction de la ville. Ils débarquèrent des canons qu'ils installèrent sur de petits épaulements et commencèrent à bombarder la ville, sans toutefois parvenir à ouvrir une brèche. La décision de leur chef, Pepperell, de tirer à boulets rouges pour incendier la ville provoqua un dilemme terrible pour les militaires, confrontés aux souffrances des civils. Sept semaines de siège plus tard, et après avoir reçu 9 000 boulets, la garnison capitula[35].La seconde attaque au cours de laquelle l'artillerie intervint fut celle du fort de Saint-Louis, dans la partie sud de Saint-Domingue. Un lieutenant d'artillerie, Fourcray, avait voulu se préparer à une attaque en montant des écoles à feu pour entraîner la compagnie de canonniers-bombardiers : on ne lui permit pas, car on entendait économiser la poudre[36]. Il ne fut pas non plus autorisé à expérimenter les mortiers pour en régler la portée. Le fort lui-même ne contenait pas de bombes ni de gabions, fascines, sacs ou balles de laine ou de coton pour se protéger, ni d'outils pour creuser des retranchements. Le 19 mars 1748, huit vaisseaux attaquèrent le fort qui après une canonnade de deux à trois heures se rendit[37]. Les Britanniques purent alors débarquer sans peine. En effet, apparaissait avec l'usage des navires contre des défenses terrestres, une solution opportune au problème fondamental de l'artillerie, son manque de mobilité. Lorsqu'une frégate, voire un vaisseau, s'approchait au risque de s'échouer, elle déclenchait une véritable nappe de feu avec ses canons embarqués. Le nombre de canons embarqués (il y a des exemples de navires de 80 canons se prêtant à cette manœuvre risquée), leur calibre et le rythme du tir quand l'équipage était entraîné surclassaient nettement tout ce que pouvait lui opposer une batterie terrestre.

Les guerres atlantiques

10 Dans le court intervalle de paix entre le traité d'Aix-la-Chapelle et la reprise de la guerre de Sept Ans en 1755-1756, si on entreprit de nombreuses réformes militaires comme de créer un dépôt colonial à l'île de Ré ou de doubler le nombre de compagnies détachées

présentes aux colonies, on n'eut pas vraiment le temps ni les moyens d'adapter la défense des colonies à la menace nouvelle qui pesait sur les colonies. On envoya des ingénieurs des fortifications comme Du Moulceau à Saint-Domingue[38], ou pour l'Amérique du Nord, Franquet[39], qui visita Louisbourg et les forts du Canada, se désolant de leur faiblesse. Celle-ci se révéla dès le début des opérations avec l'attaque du fort Beauséjour en juin 1755. Les Britanniques avaient réuni 32 pièces de canon et 22 mortiers[40]. Pour le responsable de l'artillerie dans la colonie, Le Mercier, c'était un changement radical dans la conduite de la guerre en Amérique du Nord[41]. Jusqu'à présent on avait estimé que les difficultés inhérentes au transport de pièces d'artillerie à travers le continent américain rendaient impossible l'utilisation des canons dans les opérations militaires. On s'était cru autorisé par conséquent à ne construire les forts qu'en pieux, et les pièces d'artillerie, de petits calibres, n'étaient utilisées que « *dans la vue d'épouvanter les sauvages* ». On trouvait par exemple au fort Saint-Frédéric 22 pièces de canon mais de calibres 6 à 3, ainsi que 17 pierriers ! La maçonnerie était tout à fait insuffisante pour résister au choc d'un boulet [42]. Le Canada demanda qu'on doublât la compagnie d'artillerie de la colonie et qu'on y fît passer dans l'urgence 174 pièces d'artillerie[43].

11 À la fin de l'année 1755, on décida en France d'expédier d'abord 598 pièces, puis 700 aux colonies[44]. Mais on manquait d'artilleurs. Le corps royal d'artillerie ne disposait au début de la guerre que 60 compagnies de canonniers aptes à mettre en œuvre 300 pièces de campagne[45]. On manquait même de pièces de canon : à Rossbach en 1757, le rapport s'établit à 2 pièces pour 1000 hommes contre 3 pour 1000 du côté prussien[46]. En 1758, pour l'ensemble du domaine colonial, on ne trouvait que 8 compagnies de canonniers-bombardiers, tandis que le secrétariat d'État de la Guerre n'acceptait le passage de ses artilleurs qu'au compte-gouttes : 6 officiers et 20 canonniers par exemple en 1757 pour le Canada. Ou encore un détachement pour l'Inde. Lors de la seconde attaque de Louisbourg en 1758, les Britanniques avaient réuni pour servir les canons du corps expéditionnaire – 13 141 hommes – 267 artilleurs du *Royal Artillery* et 22 ingénieurs[47]. Lors de son voyage en France durant l'hiver 1758-1759, Bougainville ne réclama pas tant une augmentation des effectifs pour le Canada, mais qu'on envoyât de l'artillerie de campagne, des munitions en abondance, un train d'artillerie de 10 pièces de 12 (car on pensait donc de plus en plus à des batailles rangées) et 10 mortiers pour les forts. On réclamait assez peu d'hommes, mais on voulait 150 artilleurs, 4 ingénieurs, des dessinateurs, des ouvriers, et enfin des recrues[48].

12 En effet, la guerre de Sept Ans marqua l'irruption brutale, sur le champ de bataille aux colonies, de l'artillerie qui fut utilisé de trois manières différentes. En premier lieu dans un cadre amphibie, afin de faciliter des débarquements ; ensuite pour la guerre de siège ; enfin sur le champ de bataille. Le 8 juin 1758, l'île Royale fut à nouveau attaquée. À 4 heures 30 du matin, des frégates embossées ouvrirent le feu sur les retranchements des Français sur les plages et à 6 heures, les troupes britanniques commencèrent à déborder des bâtiments dans des canots et des barques. Trois divisions navales d'assaut se formèrent, commandées chacune par un brigadier. D'abord malmenés, les assaillants parvinrent finalement à bousculer les défenseurs qui se réfugièrent dans la place forte. Or, la place était jugée indéfendable. L'escadre demanda à pouvoir reprendre la mer afin de ne pas se retrouver anéantie par les bombardements : on le lui refusa[49]. Dès le 19 juin, une batterie de mortiers la contraignit à se réfugier sous les murs de la ville. L'intérieur de la ville devint vite un enfer car « *n'ayant pas un ouvrage extérieur pour ralentir l'approche de l'ennemi ni réduit intérieur pour mettre à l'abri des bombes, les munitions de guerre, de bouche,*

les blessés et malades, aucune espérance de secours [...] »[50]. Le 25 juillet, une large brèche avait été pratiquée dans le bastion du Dauphin et celui du Roi était également menacé : on négocia alors la reddition.

13 La campagne de conquête du Canada vit une utilisation plus restrictive de l'artillerie qui rendait caduque les formes de guerre antérieures en introduisant les sièges dans la guerre. Dès août 1756, pour la prise de Chouaguen, Montcalm réunit un train de siège. À l'inverse, l'absence d'artillerie rendit parfaitement inutile le raid hivernal contre le fort George en mars 1757. À l'abri derrière leurs murs, les défenseurs britanniques n'avaient rien à craindre de Canadiens dont les vivres s'épuisaient rapidement : la « *Don quichoterie de Corlaer*[51]» s'acheva piteusement. En août 1757, Montcalm emporta 32 canons contre le fort William Henry. En effet, ce fort n'était « *point attaquable de vive force, ce qui les détermina à faire le siège du fort en forme et de faire prendre une position à toute l'armée*[52] ». On ouvrit la tranchée le 4 août et trois jours après, le fort se rendit. Dans la région du lac Ontario, le fort Niagara résista du 9 au 26 juillet 1759 aux bombardements grâce aux travaux qu'avait entrepris l'ingénieur Pouchot depuis plusieurs années. Ces évènements étaient secondaires par rapport à l'attaque directe contre Québec durant l'été 1759. La ville fut bombardée pendant 64 jours : « *Le mois de juillet ne fut qu'un feu continuel des batteries de l'ennemy sur notre camp et sur la ville, il y eut plusieurs incendies à différentes fois qui consumèrent près de 200 maisons*[53] ». La journée du 13 septembre 1759 vit des bataillons d'infanterie par feu de salves, sans que les canons fussent utilisés. Mais la conquête du champ de bataille mettait la ville de Québec en première ligne. Si l'absence de direction ferme et de vivres pour la population fut déterminante dans la décision de se rendre, l'insuffisance des fortifications joua également son rôle. L'année suivante lorsque, venue de Montréal, la petite armée commandée par Lévis approcha de Québec, elle dut d'abord combattre à Sainte-Foy. Avec les moyens du bord, Lévis avait constitué une petite artillerie, constituée essentiellement de pièces de marine montées sur des affûts de navires. Les redoutes construites par les Britanniques en avant des murs de Québec rendaient très difficiles l'approche de la ville[54]. Lévis put seulement commencer le 29 avril les travaux de tranchée autour de la place et le siège de Québec commença à un rythme très ralenti : faute de poudre, il ne pouvait plus tirer à partir du 12 mai que 20 coups par jour. L'absence de mortiers, comme de munitions suffisantes, rendait impossible la conquête de la ville dont le siège fut abandonné avec le retour de la navigation sur le fleuve. Tous les forts le long du Richelieu furent abandonnés devant l'avancée britannique et Montréal se rendit.

14 Dans la conquête des Antilles, on retrouve de manière plus évidente la spécificité de l'utilisation de l'artillerie outre-mer, c'est-à-dire l'alliance de la Marine et de l'armée de Terre dans des opérations combinées qui procuraient à l'artillerie la mobilité qu'elle n'avait pas sur les champs de bataille en Europe. Portés par les vaisseaux, ou débarqués à l'immédiate proximité de leur utilisation, les canons s'avéraient être d'une grande efficacité. Dans l'attaque de la Guadeloupe, le débarquement fut précédé d'une démolition méthodique des batteries côtières le 23 janvier 1759 autour du bourg du François. La panique s'empara des troupes et les milices abandonnèrent dans une grande confusion leurs retranchements, et dans la foulée le fort Saint-Charles fut évacué. Les Britanniques purent alors procéder à un débarquement en bon ordre. À la Martinique, on retrouve le même plan d'opération. Le 16 janvier 1762, toutes les batteries disséminées autour du Fort Royal, de la Pointe-aux-Nègres à la Case-Navire, furent canonnées : les redoutes et les batteries y furent systématiquement « *détruites et cassées* » par le feu des vaisseaux

embossés[55]. Le 17, à la Case Pilote, le débarquement fut entrepris : « *La canonnade et le bombardement qui précédèrent la descente furent terribles quant au bruit* [...]. *Les postes exposés au feu des vaisseaux ne purent tenir ; ils furent bientôt écrasés* »[56]. Les défenseurs se replièrent à l'intérieur des terres. Une première ligne de défense fut néanmoins établie : on eut la désagréable surprise de voir des canons se porter contre les tranchées qui furent peu à peu désertées. Commença alors le siège du principal fort de l'île, le fort Saint-Louis à Fort Royal. La position était mauvaise, surmontée par au moins trois mornes depuis lesquels, progressivement à partir du 28, des batteries commencèrent à tirer.[57] En sept jours de siège, 17 canons sur 31 crevèrent et 23 affûts furent brisés. Les miliciens, comme les flibustiers, désertèrent en masse. Certains canons n'étaient plus servis que par des officiers et quelques soldats malhabiles. Le 4, un conseil de guerre unanime accepta la reddition, la garnison étant autorisée à sortir drapeaux déployés et avec ses armes. On dénombrait 60 tués, 120 blessés, tandis que 300 hommes étaient attaqués de dysenterie. La conquête de l'île put continuer désormais sans difficultés.

L'artillerie des colonies

15 La guerre de Sept Ans fut l'occasion de cruels déchirements en France, mais aussi d'une renaissance à partir de l'ordonnance du 13 août 1765. Pour la première fois en Europe, on s'était rendu compte de son caractère déterminant lors des batailles. Sous l'influence de Gribeauval[58], l'artillerie commença sa transformation qui devait en faire la première d'Europe au moment de la Révolution. Sa doctrine d'emploi fit l'objet de longs débats théoriques[59]. On s'interrogea longuement mais aussi sur le matériel à utiliser (le dilemme était le choix à faire entre la mobilité et la puissance de la pièce[60]) : c'est le débat sur les calibres et le poids des pièces entre les « Rouges » et les « Bleus »[61]. Aux colonies, le paradoxe était que l'irruption de l'utilisation du canon était à la fois une évidence – pour les sièges – et une expérience incomparable avec la mobilité qu'elle avait acquise. Le changement de paradigme fut bien compris par les acteurs. Ainsi, dès 1764, une vaste campagne de fortification fut entreprise partout aux Antilles en tenant compte des réalités nouvelles. Le conseil de fortification approuva des travaux pour plus de 6 millions de livres pour Fort Royal à la Martinique[62]. On édifia patiemment une citadelle à quatre bastions, le fort Bourbon, Construit sur les hauteurs de Fort Royal, il dominait la ville et son prédécesseur, le fort Saint-Louis. Des redoutes et des souterrains furent laborieusement creusés dans la roche pour fournir un abri sûr aux hommes et aux munitions. Surtout, on avait compris qu'il fallait s'éloigner des plages car une « *une armée navale renfermait dans son sein tant de moyens pour ruiner et détruire, que lorsque le point d'attaque était à sa portée* [...] *l'effort qu'elle était capable de faire est irrésistible*[63]». Les batteries côtières étaient renforcées et des plans de bataille étaient esquissés pour que les défenseurs se replient sur des positions préparées à l'arrière des plages, et puissent contre-attaquer en cas de débarquement. C'était ce que proposait Jean Daniel Dumas[64], l'auteur du *Traité sur la défense des colonies*. Le comte d'Estaing réfléchit à un authentique plan de défense de Saint-Domingue, lorsqu'il devint gouverneur général de l'île en 1763 dont on peut voir les résultats dans les « Plans relatifs à la guerre de campagne de Saint-Domingue[65] ». Dans l'idéal, on aurait souhaité disposer d'un train d'artillerie de campagne dans chaque colonie pour mener jusqu'au bout une guerre conventionnelle.

16 Restait la question du personnel. Choiseul d'un trait de plume avait décidé de supprimer toutes les troupes de marine[66]. Dès lors, le corps royal d'artillerie dut envoyer jusqu'en

1773 des détachements aux colonies. Quand la Marine retrouva un début d'autorité sur les colonies, elle recréa progressivement de son côté des compagnies de canonniers-bombardiers. Dès 1764, deux compagnies furent créées à la Guyane[67]. Aux Mascareignes, une première compagnie le fut en 1766[68] et une seconde en 1768[69], et deux autres le furent pour l'Inde en 1776[70]. À Saint-Domingue, une troisième compagnie fut fondée le 20 avril 1771, faisant suite aux deux recréations le 1er décembre 1768[71]. À la Martinique, le même jour, deux compagnies avaient également été constituées et une troisième les compléta en 1775[72]. Les régiments d'infanterie coloniale étaient en outre pourvus de deux pièces de canon à la Rostaing[73]. Le service était difficile : 58 % des hommes engagés dans la compagnie de la Guadeloupe en 1775 étaient morts en 1786[74]. L'uniforme imitait celui de l'artillerie de France. Le justaucorps était en drap bleu doublé de serge rouge, les parements et le collet étaient rouges. La veste et la culotte étaient de coutil bleu. Les boutons étaient jaunes, timbrés d'une ancre[75]. On se préoccupa tardivement de leur formation puisque ce ne fut que le 15 mars 1780 qu'on créa dans ce but une compagnie spécialisée à l'île de Ré qui était le lieu de départ des recrues pour les troupes coloniales[76]. Au début de la guerre d'Indépendance américaine, il existait onze compagnies de canonniers-bombardiers et une autre d'invalides, et en 1784, 13 compagnies de canonniers-bombardiers[77]. Mais cela ne suffisait pas et le corps royal d'artillerie fut largement sollicité durant le conflit. Dans l'océan Indien, on employa 4 compagnies de canonniers-bombardiers et 4 compagnies du régiment de Besançon. À Saint-Domingue, ce fût 3 compagnies de canonniers-bombardiers et 5 compagnies du régiment de Metz. Enfin, aux îles du Vent, on avait également 3 compagnies de canonniers-bombardiers et 8 compagnies du régiment de Metz[78]. Les effectifs d'artillerie employés aux colonies dépassèrent 2 200 hommes à la fin du conflit. L'expérience de l'outre-mer était originale car elle nécessitait une adaptation aux conditions rencontrées ; ainsi en Inde : « *Une chose très curieuse était de voir le service que rendaient les éléphants lorsqu'une pièce se trouvait ensablée ou engagée dans un passage difficile*[79] » !

17 On finissait par avoir un système mixte, dépendant à la fois de la Marine et de la Guerre, qui n'était pas totalement satisfaisant. D'abord en termes d'entraînement : « *Les compagnies de canonniers-bombardiers ne composaient que des corps isolés et insuffisants, nulle école ne permettait à l'officier de cultiver ses talents*[80] ». Par ailleurs, le corps royal d'artillerie ne devait plus à l'avenir être désorganisé par le service colonial. Le ministre de la Marine aurait souhaité que l'artillerie de terre entretienne et mette à la disposition des colonies un corps spécifique[81]. Le projet fut sérieusement amendé[82] par l'inspecteur général de l'artillerie, Gribeauval. Il acceptait le principe d'un transfert momentané de cadres pour mettre en place un nouveau régiment qui devait à terme devenir indépendant. Le 24 octobre 1784, fut créé par ordonnance le corps royal d'artillerie des colonies, régiment d'artillerie dépendant du ministère de la Marine[83]. En préambule, on pouvait lire : « *Sa Majesté voulant assimiler le service de l'artillerie dans ses colonies à celui de son Corps Royal de l'Artillerie en France et remplacer les compagnies de canonniers-bombardiers employés à faire ce service par un régiment et deux compagnies d'ouvriers* ». Le régiment se composait de 5 brigades de 4 compagnies chacune. Aux 20 compagnies de canonniers venaient s'adjoindre 2 compagnies d'ouvriers. Le colonel, le lieutenant-colonel directeur, un ou deux chefs de brigade ainsi que le quartier-maître trésorier restaient en France. Trois brigades d'artillerie étaient affectées aux colonies tandis que les deux autres brigades restaient à Lorient, comme compagnies de dépôt.

18 Les premiers hommes du régiment furent tirés, pour 542 d'entre eux, du corps royal d'artillerie, tandis que les compagnies de bombardiers-canonniers coloniaux, furent incorporées directement dans les brigades d'outre-mer. Le service outre-mer d'une brigade devait être limité à 4 ans avant son retour à Port-Louis, près de Lorient. Le premier colonel du régiment, Du Puget d'Orval[84] entreprit aussitôt une inspection des Antilles et en Guyane[85]. Dans cette colonie comme ailleurs, les artilleurs étaient une troupe d'élite[86]. On leur faisait faire un entraînement particulier avec « *les exercices de canon de siège, de bataille et de mortier* »[87]. L'éventail des matériels cités démontrait comment on entendait utiliser l'artillerie à l'avenir, pour un usage essentiellement terrestre. La création du corps royal d'artillerie des colonies n'était qu'une étape par rapport à l'administration de la Marine puisqu'en 1786, on décida que l'artillerie dans les ports, les forges et les arsenaux « *ne seraient plus remplis à l'avenir par des officiers de vaisseaux, et voulant préposer aux dites fonctions, ainsi qu'aux travaux des forges, fonderies, et manufactures d'armes appartenant à la marine, des officiers tirés du corps royal de l'artillerie des colonies* »[88]. Singulier retournement de situation dans la hiérarchie entre les troupes coloniales et le corps des officiers de vaisseau.

Conclusion

19 Qu'est-ce que la guerre aux colonies ? Sénarmont a laissé un récit vivant de la bataille de Cuddalore (Goudelour) en Inde, le 13 juin 1783[89]. Deux petites armées européennes renforcées de contingents de Cipayes se faisaient face. L'armée britannique regroupait 5 000 Européens et 11 à 12 000 Cipayes et plus de 80 pièces d'artillerie. En termes opérationnels, les armées avaient dû s'adapter. On avait ainsi trouvé 1 700 bœufs pour tirer la cinquantaine de pièces françaises, et il fallait par exemple « *80 paires de bœufs sur une pièce de 24, 40 paires sur une pièce de 12, le reste à proportion* [...] ». Le combat commença avec l'ouverture du feu par une batterie de 60 canons rassemblée par les Britanniques qui montèrent ensuite à l'assaut en 5 colonnes. Les artilleurs français, utilisèrent des cartouches à balles qui décimèrent les assaillants, jusqu'à ce que la brigade d'Austrasie contre-attaque à la baïonnette.

20 L'artillerie aux colonies eut longtemps un rôle secondaire, mais quand à l'occasion de la guerre de Sept Ans on se rendit compte que les Britanniques s'étaient affranchis de la distance pour en faire une utilisation régulière, il fallut bien changer les usages et penser à une autre forme de guerre dans laquelle les sièges de ville ou les batailles seraient à l'image de ce qui se passait en Europe, tandis que des menaces spécifiques planaient sur les colonies, comme les débarquements d'assaut ou le transport par voie maritime sans la contrainte des charrois, de pièces à proximité immédiate de leur utilisation. Passer au cours du XVIII^e^ siècle des canonniers de la Marine aux canonniers-bombardiers, puis au corps royal de l'artillerie des colonies, montrait bien l'importance accrue de cette arme pour la défense des possessions coloniales. Toutefois, l'artilleur était rare et quand la France se retrouva directement menacée d'invasion, le 8^e^ régiment d'artillerie[90] (nouveau nom de l'artillerie coloniale à partir de 1791), fut rappelé en France et durant la Révolution et l'Empire, on n'eut plus que des détachements forcément insuffisants de l'artillerie de France. L'artillerie coloniale dut être recréée au XIX^e^ siècle au moment de la reprise de l'expansion coloniale : l'épopée des « bigors » commençait.

NOTES

1. Service historique de la Défense (SHD), Marine,Vincennes (Vinc), 50 G 2, *Mémoire pour le comte de Lally* [...],Paris, de l'imprimerie de Guillaume Desprez, 1766, page (p.) 158.
2. Archives nationales (AN), Marine, B, 2, 30 folio (f°) 152, lettre du Roi à monsieur de Baas du 24 mars 1674.
3. Michel de Lombarés, *Histoire de l'artillerie française*, Paris, Lavauzelle, 1984, p. 144.
4. Frédéric Naulet, *L'Artillerie en France (1665-1765). Naissance d'une arme*, Paris, Économica, 2002, p. 291.
5. Michel Depeyre, *Tactiques et Stratégies Navales de la France et du Royaume-Uni de 1690 à 1815*, Paris, Économica, 1998.
6. Louis-Philippe de Ségur, *Mémoires, ou souvenirs et anecdotes*, Bruxelles, 1825, p. 213.
7. Sam Willis, *Fighting at Sea in the Eighteenth Century: The Art of Sailing Warfare*, Woodbridge, Boydell Press, 2008.
8. Louis Armand de La Hontan *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*, La Haye, L'Honoré, 1703, tome (t.) I, lettre XIX.
9. Julien Delauney et Albert Guittard, *Historique de l'artillerie de la Marine*, Paris, Dumoulin, 1889.
10. Archives nationales (AN), Marine, B, 2, 3, f° 13-14.
11. Jean Peter, *Les Artilleurs de la Marine sous Louis XIV*, Paris, Économica, 1995, p. 49.
12. Jean Boudriot, « Les bombardiers de la Marine », *Neptunia,* 1975/3, n° 119, p. 1.
13. Didier Neuville, État sommaire des archives de la Marine antérieures à la Révolution, Paris, Beaudouin, 1898, p. 423.
14. AN, Marine, G, 128, « Mémoires de Rodier et Truguet » pour Berryer, 1761, f° 25.
15. François Joseph Du Bouchage, *Mémoire sur l'organisation des troupes et de l'artillerie de la Marine*, Paris, Bouchard, 1791.
16. *Ibidem* (*Ibid.*), p. X.
17. Jean-Baptiste Labat, *Voyages aux îles*, [Paris, édition Phébus, 1993, p. 391].
18. SHD, Marine, Rochefort (Ro), 1R,17/19; et AN, Col, B, 46 f° 28.
19. SHD, Marine, Ro, 1R, 17/21, Mémoire du 8 juillet 1726.
20. SHD, Marine, Ro, 1R19 /6 et /7.
21. SHD, Marine, Ro, 1E, 121, f°39, lettre du ministre à l'intendant de Rochefort du 13 juillet 1734.
22. SHD, Marine, Ro, 1E, 121 f° 363 lettre du ministre à l'intendant de Rochefort du 19 octobre 1734.
23. Laurence Verrand, « Fortifications militaires de la Martinique », *Journal of Carribean Archaelogy*, 1/2004, pp. 11-28.
24. SHD, Archives de la Guerre (AG), 1M, 1107, « État général des forts et batteries, des bouches à feu et des affûts qui sont sur ycelles ou serrées dans les magasins.... », du 1er mai 1784, Le Bon, f° 49.
25. Boris Lesueur, *Les Troupes coloniales sous l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Tours, 2007.
26. Aujourd'hui île du Cap Breton, au large de l'estuaire du Saint-Laurent.
27. Service historique de la Défense à Rochefort, MR 1E, 132, f° 141, lettre du ministre à l'intendant du 21 décembre 1740.
28. AN, Marine, G, 52, « Faits et décisions de l'administration des colonies ». Décision du 13 avril 1740, f° 310.
29. AN, Col, A, 7, f° 4 et 5
30. AN, Col, A, 21, f° 205.

31. *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presse Universitaire de Laval, t. IV, p. 497. Le Mercier, fils d'un lieutenant-colonel au régiment d'Agenois, y devint sous-lieutenant avant d'être réformé. Il passa au Canada en 1740 comme cadet et enseigne en second en 1743. Attaché au service de l'artillerie de Québec, il fut promu aide d'artillerie en 1748. Il revint en France pour compléter sa formation à Metz en 1750. Lieutenant d'artillerie puis capitaine en 1753, il fit toute la guerre de Conquête.

32. Louis Élie Médéric Moreau de Saint-Méry, *Lois et Constitutions de l'Amérique*, Paris, Quillau, 1784-1790,

t. III, f° 840

33. Service historique de la Défense à Rochefort, MR 1R/14.

34. AN, Col, D, 2C,3, « Expéditions concernant les officiers des colonies ».

35. Philippe Haudrère, *L'Empire des Rois (1500-1789),* Paris, Denoël, 1997, p. 291.

36. Service historique de la Défense, bibliothèque de Vincennes, VI-SH 248, « Pièces concernant l'affaire de Saint-Louis », f° 438 v° lettre datée de Saint-Omer du 13 février 1750 écrite par de Fourcray de Ramecourt, pour la défense de son frère officier d'artillerie.

37. *Ibid*., f° 468 v°, Lettre du maréchal de Noailles au ministre de la Marine, copie de la lettre du maréchal de Noailles à Rouillé signée Guignard du 25 mars 1750.

38. Anne Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier, [L'auteur], 1981, p. 554. Né à Douai en 1721, il servit d'abord au Quesnoy sous les ordres de son père. Après avoir fait la campagne des Pays-Bas en 1744-1748, il fut envoyé à Saint-Domingue en 1750 où il resta directeur des fortifications jusqu'en 1772. Il dressa de nombreux plans de fortifications pour la colonie pour la plupart non réalisés.

39. Service historique de la Défense, GR Y^{B} 685, f° 31. Louis Franquet avait été reçu dans le corps des fortifications en 1720, il participa à différentes campagnes en Flandres, en Italie et sur le Rhin. La 2^{e} partie de sa carrière se déroula en Amérique du Nord ; il fut fait prisonnier à Louisbourg en 1758.

40. Henry Raymond Casgrain (éditeur), *Relation des journaux de différentes expéditions de 1755 à 1760*, Québec, Demers et Frère, 1895, « Journal de l'attaque de Beauséjour », par Jacau de Fiedmont, p. 43.

41. H. R. Casgrain (éd), *Extrait des archives des ministères de la Marine et de la Guerre*,p. 153, « Mémoire sur l'artillerie du Canada », octobre 1755.

42. *Ibid.*, p. 158, « Inventaire des munitions et d'artillerie ».

Ibid., p. 153, « Mémoire sur l'artillerie du Canada ».

43. *Ibid*., p. 174, « État de ce qui est nécessaire d'envoyer de France par les premiers vaisseaux [...] ».

44. Service historique de la Défense à Rochefort, MR 1E, 154 f° 151, octobre 1755, « État sommaire [...] des quantités de canon à faire passer à Brest, à Toulon, et aux colonies ».

45. Louis Susane, *Histoire de l'Artillerie française*, Paris, Hetzel, 1874, p. 178-179 .

46. Carl von Decker, *Batailles et principaux combats de la guerre de Sept Ans, considérés principalement sous l'emploi de l'artillerie avec les autres armes*, Paris, Corréard, 1839, pp. 107-108.

47. AN, Col, C, 11C, 10, « Liste des régiments employés au siège de Louisbourg [...] », f° 20 v°.

48. Louis Antoine de Bougainville, *Écrits sur le Canada (Mémoires, journal, lettres),* Sillery-Québec, Pélikan et Klinksieck, 1993, « Mémoire sur la position des Anglais et des Français dans l'Amérique septentrionale [...] », p. 61.

49. AN, Marine, B, 4, 80, f° 75, « Avis de M Les capitaines mis au bas de la lettre de M le marquis Desgouttes ».

50. AN, Col, C, 11C,10, f° 239, « Joint à la lettre de M le chevalier de Drucour, capitaine de vaisseau cy devant gouverneur de l'Île Royale » du 5 février 1762.

51. H. R. Casgrain (éd.), *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Démers, 1895, p. 385.

52. H. R. Casgrain (éd), *Journal du chevalier de Lévis*, Beauchemin, Québec, 1889, p. 98.

53. Ramezay, *Mémoire du sieur de Ramezay,* « Campagne du Canada depuis le 1er juin jusqu'au 15 septembre 1759 « Société littéraire et historique de Québec, 1861, p. 17.

54. H. R. Casgrain (éd.), *Journal du Chevalier de Lévis*, *op.* cité, p. 268. « État général des officiers et soldats tués ou mort de leurs blessures ou blessés à la bataille du 28 avril, au siège de Québec ».

55. AN, Col, C, 8A, 64-65, « Instruction juridique pour le fait de la défense et la reddition de la Martinique » f° 241. Au sujet de la batterie de la Case Navire le capitaine de Suze des grenadiers royaux évoquait un « *feu d'artillerie et de bombardes qui imitait le feu d'une mousquetterie bien nourrie* » [*sic*].AN Col C, 8A, 64-65 f° 182 suivant, « Mémoire du siège » par M de Suze capitaine des grenadiers royaux adressé à M de Choiseul le 12 août 1762.

56. AN, Col, C, 8A, 64-65 f° 110 et suivants, La Rivière le 5 août 1762. « Mémoire sur la prise de la Martinique, contenant les détails demandés par M le duc de Choiseul ».

57. AN, Col, C, 8A, 64-65, Ligneris, « Journal du siège de la Martinique », f° 205.

58. Pierre Nardin, *Gribeauval, lieutenant général des armées du Roi (1715-1789)*, Paris Les Cahiers de la fondation pour les études de la défense nationale, n° 24, 1982.

59. Voir Charles Tronson du Coudray, *L'ordre profond et l'ordre mince, considérés par rapport aux effets de l'artillerie*, Metz et Paris, Ruault, 1776.

60. Edme Jean Antoine Du Puget d'Orval, *Essai sur l'usage de l'artillerie de la guerre de campagne et celle de siège*, Arkstee en Merkus, Amsterdam, 1771.

61. Ernest Picard et Louis Jouan, *L'Artillerie française au XVIIIe siècle*, Nancy, Berger-Levrault, 1906.

62. Service historique de la Défense, GR 1M 1105 pièce 23 F°-3 « Extrait du procès verbal du conseil de fortification tenu à la forteresse de Fort Royal à l'Isle de la Martinique en exécution des ordres du Roy du 4 avril 1764 ».

63. Service historique de la Défense, bibliothèque de Vincennes, VI-SH 42, « Traité de défense des colonies », f° 60 v°.

64. Service historique de la Défense, GR 1YE 2672.

65. Service historique de la Défense, bibliothèque de Vincennes, VI-SH 243, f° 199.

66. Service historique de la Défense à Rochefort, MR 1A26, 1761, f° 649, le ministre au commandant du port de Rochefort 9/12/1761.

67. AN, Col, A, 9, f° 35.

68. AN, Col, A, 17, f° 15.

69. AN, Col, A, 17, f° 28.

70. AN, AD, VII, 9, 46, ordonnance du 3 mars 1781.

71. AN, Col, A, 12 f° 107 et A, 13, f° 12.

72. AN, Col, A, 15, f° 36.

73. AN Col, A, 18, f° 16.

74. AN, Col, D, 2C, 92.

75. Moreau de Saint-Méry, *op.* cité, t. V, p. 423.

76. Service historique de la Défense à Rochefort, MR 1R, 3, « Extrait du registre des règlements et ordonnances tenues au contrôle de la Marine à Rochefort », 15 mars 1780, « Ordonnance du Roi portant établissement d'une école d'artillerie au dépôt des recrues des colonies à l'île de Ré ».

77. Ernest Picard et Louis Jouan, *L'Artillerie française au XVIIIe siècle*, Nancy, Berger-Levrault,1907, p. 33.

78. Senneville, Macors, D'Herville, *Mémoire concernant le Corps-Royal de l'artillerie des colonies*, Paris, Devaux, 1790.

79. Louis François Tillette de Mautort, *Mémoire du chevalier de Mautort*, Plon, 1895, p. 278.

80. Service historique de la Défense, GR 1M 1740, 235, « Mémoire concernant le corps royal de l'artillerie des colonies », Paris, Devaux, p. 6.

81. Capitaine Basset, « La formation du corps royal d'artillerie des colonies », *Revue d'artillerie*, mars 1932, pp. 236-261 et pp. 329-339, [p. 334]. Et « La formation du Corps Royal de l'artillerie des colonies », *Revue d'histoire des colonies françaises*, n° 225, juillet 1937, pp. 333-349.
82. Service historique de la Défense, GR 1W 61, 7, « Observations de M de Gribeauval sur le mémoire que Monsieur le Maréchal de Castries lui a fait l'honneur de lui adresser le 31 mars dernier ».
83. Service historique de la Défense, GR 1W 1W, 61, 8.
84. Service historique de la Défense, GR Y^{B} 667.
85. AN, Marine, D, 4, 9.
86. Olivier de Prat, « L'état de l'artillerie des Îles et des colonies françaises d'Amérique en 1785 », *Neptunia,* n° 10, 2/ 1948, pp. 17-20.
87. AN, Marine, D, 4, 6.
88. Service historique de la Défense, bibliothèque de Vincennes, 10518, « Ordonnance du 1er janvier 1786 », signée de Castries, p. 2.
89. Service historique de la Défense, GR 3W 148, chemise Pondichéry. Lettre de Sénarmont du 8 septembre 1783.
90. Ce régiment d'artillerie, aujourd'hui à Commercy, sera dissous en juin 2013.

RÉSUMÉS

La guerre aux colonies connaît une profonde transformation au XVIIIe siècle. Jusque-là, on s'était contenté d'accumuler les canons pour reproduire les batteries que la Marine connaissait et pour lesquels il n'existait pas réellement de personnels spécialisés. La guerre de Sept Ans marque cependant une rupture brutale, puisque les Britanniques introduisent non seulement les méthodes de guerre à l'européenne dans les sièges des villes coloniales, mais utilisent en outre leur supériorité navale pour appuyer des débarquements d'assaut et pour transporter l'artillerie. Ces transformations dans l'art de la guerre aux colonies expliquent l'apparition d'un personnel de plus en plus spécialisé, depuis les canonniers-bombardiers jusqu'au Corps royal d'artillerie des colonies.

War in the colonies underwent a profound transformation in the eighteenth century. Until then, one had merely to accumulate guns to reproduce the batteries with which the Navy were familiar and for which there were no actual specialized personnel. The Seven Years' War, however, marked a sharp break, since the British introduced not only methods of European war in the sieges of colonial cities, but also used their naval superiority to support assault landings and transport artillery. These transformations in the art of war explain the appearance of increasingly specialized colonial personnel, from gunboat-cannoneers to the colonial Corps of Royal Artillery.

INDEX

Mots-clés : Ancien Régime, artillerie, Empire colonial

AUTEURS

BORIS LESUEUR

Docteur en histoire et chercheur associé auprès du laboratoire AIHP de l'université des Antilles et de la Guyane. Il poursuit ses travaux sur l'aspect militaire de la colonisation française.